



INFORMATIONS MUNICIPALES 2014/7

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er décembre 2014

Présents : BELLO Patrice – BERCHE Michael – BOULANGER Annic – DALBORGO Christel – DONNEN Yves – FRANCOIS Roland – GALILÉ Jean Claude – GASPARINI Sandrine – KNOBLOCH Dominique – LEFRANCQ Ghislaine – LOSSON Bernard – MINELLO Arthur – SCHMITT Christian – SCHUTZ Patrick.

Absent excusé : FIDRIE Pascal

TRANSFERT DE COMPÉTENCE « RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE MOSELLE

Pour que le déploiement du réseau numérique puisse être pris en charge par la Communauté de Communes du Val de Moselle, il est indispensable que les communes membres lui transfèrent, au préalable, la compétence relative aux réseaux et services locaux communications électroniques.

Le transfert de compétence est régi par les dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT. Il suppose une délibération du Conseil Communautaire, la consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Le transfert est constaté par un arrêté préfectoral dès lors qu'une majorité qualifiée de communes (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population, ou par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit en outre inclure le conseil municipal de la commune dont la population est la plus importante, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée et a fait part de son accord.

C'est dans ce contexte que le Conseil Communautaire souhaite proposer le transfert de la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications, et de modifier, en conséquence, l'article 4 du groupe III des statuts.

A l'issue du transfert, la Communauté de Communes sera seule habilitée à exercer la compétence précédemment exposée en lieu et place des communes membres. Le transfert de compétence entraîne le transfert des services ou partie des services nécessaires à sa mise en œuvre. L'ensemble des biens, droits et obligations attachés, à la date du transfert de la compétence seront mis à disposition de l'intercommunalité. Les réseaux propres à la distribution des services de radiodiffusion, et de télévision ne faisant pas l'objet d'un transfert, ces réseaux demeureront de la compétence des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le transfert à la Communauté de Communes du Val de Moselle de la compétence L 1425-1 en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques ;
- ▶ **APPROUVE** la modification des statuts de la CCVM telle que proposée.
- ▶ **AUTORISE** la Communauté de Communes du Val de Moselle à adhérer à un syndicat mixte

► **DEMANDE** au Préfet de la Moselle de bien vouloir prononcer le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la CCVM

► **AUTORISE** le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

MODALITÉ DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU

Ce point fait suite au CM du 3 novembre et l'information sur les terrasses végétalisées.

Il appartient au Conseil Municipal de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées, sera mis à disposition du public pendant un mois dans les conditions lui permettant de formuler ses observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU :

- Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera mis à disposition du public en Mairie pour une durée d'un mois, **du 14 janvier 2015 au 15 février 2015**, aux jours et heures habituels d'ouverture (Lundi de 13h30 à 17h30, Mercredi de 9h00 à 12h00 et Vendredi de 13h30 à 17h00).

- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en Mairie afin de recueillir les observations du public. Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU sera affiché en Mairie et autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal ainsi qu'une distribution de cet avis dans tout le village et d'une insertion dans le journal Le Républicain Lorrain.

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2014

Présents : BELLO Patrice – BERCHE Michael – DONNEN Yves – FRANCOIS Roland – KNOBLOCH Dominique – LEFRANCQ Ghislaine – MINELLO Arthur – SCHMITT Christian – SCHUTZ Patrick.

Absents excusés : BOULANGER Annie – DALBORGO Christel – FIDRIE Pascal – GALILÉ Jean Claude – GASPARINI Sandrine – LOSSON Bernard

CRÉATION ET CLASSEMENT DES CHEMINEMENTS DES CASEMATES AU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires et de Randonnées)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Emet un avis favorable au plan présenté sur les documents cartographiques.
2. Autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués, ainsi qu'un jalonnement spécifique sur la thématique du circuit de découverte,
3. S'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
4. Demande au Conseil Général de la Moselle d'inscrire au PDIPR, les chemins ruraux et sentiers communaux listés.
5. S'engage à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au PDIPR, en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le CDT et à lui proposer un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité
6. S'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

DIA VENTE DUCOMMUN/TREMLET-HOUZELLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles :

- ◆ Section 2 Parcelle n°324/0034 Lieu-dit « Sur le Chemin de Lorry » 17 Rue des Orchidées d'une superficie de 7,15 ares. Appartenant M. DUCOMMUN Christophe

DIVERS

Travaux dans l'ancienne école

Les travaux avancent toujours de manière satisfaisante. Un premier acompte a été versé pour le gros œuvre. Des tôles amiantées à l'arrière du bâtiment nous obligent à contacter une entreprise habilitée pour le désamiantage.

Renégociation de prêt

La commission des Finances va se réunir pour débattre de la renégociation du prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de l'ancienne école, les taux ayant depuis sensiblement baissé.

11 Novembre

Sandrine GASPARINI s'étonne qu'aucune cérémonie n'ait été prévue dans la commune pour l'anniversaire de l'Armistice. Le Maire précise que nos anciens combattants font partie d'un groupement qui rassemble plusieurs communes. Les cérémonies se déroulaient dans chaque commune, à tour de rôle. Mais on peut envisager à l'avenir d'avoir notre propre cérémonie.

Sécurité de chantier

Jean Claude GALILE souligne un problème de sécurité autour d'une nouvelle construction bordant un chemin et présentant une forte dénivellation. Le Maire s'en est également aperçu et va demander au propriétaire de sécuriser le chantier.

Sécurité routière

Dominique KNOBLOCH signale des vitesses excessives sur le chemin de Jaulges. Il est rappelé que ce chemin n'est pas une autoroute, même pour les 4X4 et que la vitesse y est limitée à 30 kms heure. Il en est de même sur le chemin d'Arry.

Saint Nicolas

Ghislaine LEFRANCQ signale que la manifestation pour la Saint Nicolas a été très appréciée et remercie les personnes qui se sont impliquées. Tous les enfants n'étant pas scolarisés au regroupement l'association ne les connaît pas obligatoirement. Afin qu'aucun enfant ne soit oublié il est demandé aux parents de signaler les enfants concernés à Ghislaine ou en Mairie.

Utilisation d'une parcelle communale

Le Conseil Municipal n'a pas donné de suite favorable à la demande d'achat d'une parcelle communale (CM du 3.11.2014). Le demandeur sollicite l'autorisation d'utiliser la parcelle pour y mettre des chèvres. Le Conseil donne son accord assorti de certaines conditions.

INFORMATIONS DIVERSES

LISTES ELECTORALES

Une permanence sera mise en place le 31 décembre de 9 h à 12 heures en Mairie

FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du lundi 29 décembre au vendredi 2 janvier inclus

Pompiers

Ils sont toujours à la recherche de volontaires pour maintenir les effectifs. Contacter Thierry AHR.

Coupes de bois

Des coupes sont prévues cette année. Inscriptions en Mairie avant le 31 janvier 2015.

Vigilance

Un nouveau cambriolage a été signalé rue des Orchidées et un véhicule a eu ses pneus crevés rue de Voisage. La gendarmerie multiplie les rondes, mais il est recommandé d'être vigilant.

*Le Conseil municipal et le personnel communal,
vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël*

Cette année, Saint Nicolas accompagné du père Fouettard, de son âne et de ses assistants, a sillonné le village pour distribuer des friandises aux enfants sages...et ils étaient nombreux. L'association « les Castors » remercie ses bénévoles qui ont pu rendre possible cette manifestation pour le plaisir des petits et des grands.

